DIAGNOSTICS IMMOBILIERS :
LE DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE (DDT)

Depuis le 1er novembre 2007, les différents diagnostics techniques immobiliers obligatoires en cas de vente sont regroupés dans un dossier unique appelé dossier de diagnostic technique (**DDT**).
Ce dossier de diagnostic technique doit obligatoirement être annexé à toute promesse de vente et à toute vente d'un logement. Il doit également être fourni par le propriétaire au locataire d'un local d'habitation ou d'un local à usage mixte d' habitation et professionnel et être joint au bail.
Il doit être rédigé par un professionnel dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité (type AFAQ-AFNOR, Bureau VERITAS certification..) et qui a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité. Il contient plusieurs constats portant aussi bien sur la présence de matériaux ou produits contenant de **l'amiante**, sur le risque d'exposition au **plomb**, sur la présence de **termites**, sur les **risques naturels** et technologiques, sur les performances **énergétiques** et, nouveauté, sur les installations de **gaz**. Le contrôle de **l'installation électrique** a également été rendu obligatoire.
Le contrôle des **installations d'assainissement non collectif** est le dernier a avoir été rendu obligatoire.
Le coût d'établissement du dossier de diagnostic technique est à la charge du propriétaire du bien.

Si vous êtes vendeur ou loueur et, en cas de doute, n'hésitez pas nous interroger sur vos obligations exactes.

Si vous êtes acheteur ou locataire, vous avez tout intérêt à bénéficier de la plus large information possible afin de ne pas vous tromper sur les caractéristiques du bien que vous envisagez d'acheter ou de louer.
Il n'est pas impossible que dans l'avenir d'autres contrôles soient ajoutés au dossier, dans le but constant d'une meilleure information et protection du consommateur.

Si vous souhaitez plus d'informations ou avez une question relative aux caractéristiques du bien que vous entendez vendre, louer ou achetez, n'hésitez pas à nous contacter au 01.39.62.00.11 ou par courriel à maisons-laffitte@notaires78.com